



L'intersyndicale des CMA a rencontré la Secrétaire d'Etat

Le 30 novembre 2016, les représentants des 4 organisations syndicales représentant les agents des Chambres de Métiers et de l'Artisanat, dont la CGT, ont été reçues au Ministère de l'Economie et des Finances.

A cette occasion les Organisations Syndicales ont remis à M. MALANGEAU, conseiller chargé de l'artisanat auprès de la ministre, la pétition, signée par 3808 agents des Chambres de Métiers, relative à la revalorisation des salaires et aux dégradations des conditions de travail des personnels.

Les OS ont aussi exprimé leur grande inquiétude sur le blocage du dialogue social et sur les dysfonctionnements récurrents des instances paritaires nationales. Le conseiller de la ministre nous a aussi entendus sur l'opacité régnant autour de la réforme territoriale.

Les membres de la délégation ont également relayé les demandes des agents à savoir :

- La revalorisation immédiate du point d'indice,
- La refonte des grilles indiciaires pour les bas salaires, et des mesures de rattrapage des salaires,
- La mise en œuvre de mesures d'amélioration des conditions de travail des agents de CMA et de prévention des RPS.

La CGT n'a pas manqué d'évoquer lors de cette rencontre les dossiers locaux, notamment sur l'ingérence de la Préfecture de Région (qui impose la dénonciation d'un accord local à l'établissement en échange de son soutien) dans le dossier de la CMA de Perpignan et l'illégalité dans laquelle se trouve la CMA des landes avec un secrétaire Général non légitime.

Le ministère a proposé de réunir rapidement après l'AG du 13 décembre nos organisations syndicales et les nouveaux dirigeants de l'APCMA pour un premier échange sur les issues possibles au blocage actuel du dialogue social.

L'intersyndicale a répondu favorablement à cette proposition.

En fin de réunion, la secrétaire d'Etat en charge de l'Artisanat, Martine PINVILLE est venue à la rencontre de la délégation intersyndicale et elle a indiqué qu'elle soutenait cette démarche de reprise des négociations.

Globalement, les organisations syndicales sont satisfaites de l'écoute et du discours du ministère qui

s'est engagé pour agir auprès de la nouvelle mandature de l'APCMA afin de rétablir très rapidement les bases saines du dialogue social tout en respectant le paritarisme.



UNE DÉLÉGATION INTERSYNDICALE REÇUE À BERCY

Le mercredi 30 novembre dans l'après midi, une délégation intersyndicale composée du SNCA-CGT, de la CFDT, de FO et de la CGC sera reçue par les services de Martine PINVILLE, secrétaire d'état auprès du ministre de l'économie et des finances, chargée du commerce, de l'artisanat, de la consommation et de l'économie sociale et solidaire.

Ce sera l'occasion pour les représentants des agents de Chambre de Métiers et de l'Artisanat de connaître la position du ministère sur le retour du dialogue social dans le réseau Consulaire après les élections dans les CMA.

Nous aborderons également l'épineuse question de la suppression du projet de réforme de l'annexe X dans l'ordre du jour de la CPN52 (Commission Paritaire Nationale avec les employeurs et le Ministère) ainsi que l'insupportable gel de la valeur du point depuis 6 ans.

Nous vous tiendrons informés du contenu de cette entrevue.



Une présidence de région provisoire



Depuis le 21 mars
2016, Serge CRABIE
(Lot) est le premier
Président de la CRMA
LR-MP

C.R.M.A. Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées

Alors que les artisans seront appelés à renouveler leurs représentants dans les assemblées départementales des chambres de métiers et de l'artisanat départementales le 12 octobre prochain, une nouvelle entité régionale des chambres de métiers vient d'être créée dans la précipitation, regroupant les chambres du Languedoc Roussillon et de Midi Pyrénées. La gouvernance de ce service public que sont les CMA s'éloigne des entreprises artisanales (siège a Toulouse). Cette structure régionale s'alourdit considérablement (173 élus avec un bureau de 24 membres). Nous craignons moins d'efficacité liée à la perte de proximité et des budgets de fonctionnement plus importants. **Les agents des CMA et de leurs CFA seront attentifs** à l'impact social de cette mutation sur le personnel.

